



Risques liés à l'investissement dans des instruments financiers

Vivid Money B.V. (Netherlands)

1. INTRODUCTION

Vivid Invest est un service d'investissement de simple exécution fourni par Vivid Money B.V. (« Vivid NL »). Dans le cadre de ce type de service, Vous assumez l'entière responsabilité de Vos décisions (d'investissement) et agissez en Vous fiant à Votre jugement. Concrètement, Vous passez Vous-même Vos ordres d'investissement, sans prestation de conseil ou de gestion de patrimoine de la part de Vivid NL.

Tous les investissements comportent une part de risque. Les risques varient selon le type d'investissement. La valeur d'un investissement peut fluctuer (elle peut augmenter ou diminuer), et Vous pouvez récupérer moins que le montant initial de Votre investissement, voire en perdre la totalité ou plus. En général, plus le rendement théorique d'un investissement est élevé, plus ce dernier est risqué. N'oubliez pas que Vous êtes censé avoir analysé les risques et en avoir tenu compte lorsque Vous prenez une décision d'investissement. Ce document offre une vue d'ensemble des risques associés à nos services et produits d'investissement. Si cette liste se veut la plus exhaustive possible, d'autres risques peuvent survenir en pratique. Demandez-Vous si Vous êtes prêt à prendre ces risques et si Vous pouvez les assumer. Si Vous n'avez pas (ou peu) de connaissances et d'expérience en matière d'investissement, il est important que Vous lisiez attentivement ce document avant d'ouvrir un compte d'investissement chez Vivid NL afin de comprendre les risques associés à ce type d'opérations.

2. CARACTÉRISTIQUES DES INVESTISSEMENTS VIA VIVID NL

2.1 PASSATION D'ORDRES

Avec Vivid NL, Vous investissez en toute indépendance, ce qui signifie que Vous passez des ordres par l'intermédiaire de Vivid NL. Il s'agit donc de services de courtage ou de « simple exécution ». Concrètement, Vous passez des ordres de manière indépendante et de Votre propre initiative, sans conseil de la part de Vivid NL et sans relation de gestion discrétionnaire avec Vivid NL.

2.2 CONVERSION DES DEVICES ÉTRANGÈRES

Pour tous les ordres portant sur des Instruments financiers dont le prix est exprimé dans une devise étrangère (autre que l'euro), une conversion devra être effectuée à partir de Votre compte Vivid NL en euros. Vivid NL se chargera de la conversion. Vivid NL Vous informera du taux de change appliqué et des frais supplémentaires avant et après l'exécution de Votre ordre. Le taux de change appliqué lors de conversion sera déterminé via les références monétaires internationales (standardisées).

2.3 INSTRUMENTS FINANCIERS

L'application Vivid NL Vous permet d'investir dans des actions (entières ou sous forme de fractions), des fonds cotés en bourse (Exchange Traded Funds, ETF), des Warrants/Certificats et des fonds du marché monétaire.

Les fractions d'actions Vous permettent d'investir dans une partie d'une action ou d'un ETF. Parfois, le prix d'une action est très élevé (plusieurs centaines d'euros ou de dollars). Avec les fractions d'actions, Vous pouvez investir dans une partie de cette action.

Les fonds du marché monétaire investissent généralement dans des titres de premier ordre tels que des certificats de dépôt, des dépôts à terme, des obligations à taux variable et des repos entièrement garantis.

Vous pouvez investir dans quatre types de titres sous-jacents :

1. Actions cotées aux États-Unis : investissement dans les grandes sociétés cotées en bourse aux États-Unis
2. ETF cotés dans l'UE : investissement dans des ETF cotés sur les places européennes
3. Actions cotées dans l'UE : investissement dans les grandes sociétés cotées en bourse dans l'Union européenne.
4. Warrants/Certificats cotés dans l'UE : investissement (avec effet de levier) dans des Warrants/Certificats cotés en bourse dans l'Union européenne.

Un catalogue complet de tous les instruments disponibles est accessible via l'application NL dans les sections Vivid NL Invest et Pockets de Taux d'Intérêt Vivid NL .

2.4 HORAIRES DE TRADING

Vivid NL fournit ses services de trading uniquement aux heures indiquées. La plupart des marchés boursiers ont des heures d'ouverture spécifiques pendant la semaine ouvrable, qui court généralement du lundi au vendredi. Ces heures peuvent varier d'une bourse à l'autre et en fonction d'autres éléments tels que les jours fériés. Les horaires de trading habituels sont les suivants :

- Pour les actions et ETF négociés sur les bourses américaines : 15:30 - 22:00 (UTC +1)
- Pour les actions et ETF négociés sur les bourses de l'UE : 09:00 - 17:30 (UTC +1)
- Les Fonds du marché monétaire ne sont pas cotés en bourse mais négociés une ou plusieurs fois par jour (en fonction du fonds) avec le gestionnaire du fonds d'émission.

Le cas échéant, Vivid NL indiquera dans l'application si les horaires de trading sont modifiés ou étendus.

2.5 LIMITES DU PRODUIT PROPOSÉ

1. Nous n'acceptons que les ordres d'achat et de vente d'un montant supérieur à un euro.
2. Les ordres que Vous passez ne sont valables que pendant un seul jour.
3. Une transaction en Fonds du marché monétaire nécessite un jour ouvrable (et parfois plus en raison des jours fériés) pour être effectuée ;
4. Les fractions sont arrondies à quatre décimales pour les actions et les ETF, et à deux décimales pour les Fonds du marché monétaire.
5. La vente à découvert n'est pas possible.
6. Il n'est pas possible de transférer des instruments de Votre compte Vivid NL vers un compte d'investissement ouvert chez un tiers et vice-versa. Si Vous souhaitez clôturer Votre Pocket d'investissement ou Votre Pocket de Taux d'Intérêt, Vous devez vendre toutes Vos positions ouvertes.
7. Les ordres en USD (actions, ETF ou Fonds du marché monétaire) doivent être saisis en euros et doivent être échangés en USD.

3. CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES DE L'INVESTISSEMENT DANS DES FRACTIONS

Le service de trading de Vivid NL permet d'acheter des fractions d'actions. Vous pouvez donc acheter des titres pour le montant de Votre choix (au lieu de devoir payer le montant correspondant à une action entière). Le trading de fractions d'actions présente certaines caractéristiques que Vous devez comprendre avant d'investir de la sorte.

- Arrondissement. Vivid NL arrondit toutes les fractions d'actions à quatre décimales. Pour tous les ordres basés sur un montant notionnel (théorique), Votre transaction ne dépassera jamais le montant de l'ordre. L'arrondissement peut également affecter Votre capacité à être crédité pour les dividendes en espèces, les dividendes en actions et les fractionnements d'actions. Par exemple, si Vous possédez 0,0001 action dont le dividende s'élève à un centime par action, nous ne créditerons pas Votre solde d'une fraction de centime.
- Ordres sans limite. Vivid NL n'accepte les ordres au marché que pour les fractions d'actions. Par conséquent, les ordres sont exécutés au prix du marché une fois que l'ordre a atteint le marché.
- Exécution. Conformément à ses obligations réglementaires, Vivid NL s'engage à respecter le principe de « meilleure exécution » pour tous les ordres exécutés par l'intermédiaire de Vivid Invest. Par conséquent, les ordres contenant un nombre entier d'actions seront acheminés via le système d'acheminement intelligent d'un courtier exécutant. Un ordre portant sur une fraction d'action sera exécuté au prix du marché, le courtier exécutant agissant en qualité de contrepartie. Le prix d'exécution de la fraction d'action sera probablement égal au prix d'exécution du nombre entier d'actions.
- Cession de fractions d'actions. Les fractions d'actions sont incessibles. Si Vous clôturez Votre compte et que celui-ci comporte des fractions d'actions, celles-ci devront être liquidées.

- Droit de vote et assemblées d'actionnaires. Aucune fraction d'action n'existe hors des registres de Vivid NL. Autrement dit, à moins de posséder plus d'une action entière d'une société (ou tout autre seuil d'éligibilité), Vous ne disposerez d'aucun droit de vote ni de participation à une assemblée d'actionnaires.

4. CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES DE L'INVESTISSEMENT DANS DES FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

La Pocket de Taux d'Intérêt de Vivid NL permet d'investir dans des Fonds du marché monétaire monétaires. Veuillez noter que l'investissement dans des Fonds du marché monétaire par le biais de la Pocket de Taux d'Intérêt de Vivid NL présente certaines caractéristiques que Vous devez comprendre avant d'investir :

- Arrondissement. Les Fonds du marché monétaire peuvent être achetés en montant ou en nombre de titres. Pour les ordres en montant, le nombre d'unités sera arrondi à deux décimales.
- Prix. Le prix des actions des Fonds du marché monétaire correspond à la valeur liquidative (Net Asset Value - NAV).
- Devise. Vous pouvez investir dans des Fonds du marché monétaire en euros (EUR) et en dollars américains (USD).
- Intérêt. En investissant dans des Fonds du marché monétaire, Vous pouvez bénéficier d'un taux d'intérêt variable sur Vos dépôts en euros et en dollars. Ces intérêts sont cumulés au sein du Fonds du marché monétaire, ce qui permet d'en augmenter la valeur. Les intérêts ne sont pas payés en espèces.
- Retrait et dépôt. Aucun Retrait ni Dépôt ne peut être annulé après avoir été reçu par Vivid NL et transmis pour exécution à un Courtier exécutant.

5. RISQUES GÉNÉRAUX

5.1 RISQUE INFORMATIQUE

Nous ne pouvons pas garantir que l'application Vivid NL sera constamment accessible. En outre, nous dépendons de l'infrastructure informatique de tiers pour l'exécution de Vos transactions. Nos services d'investissement peuvent être temporairement indisponibles ou inaccessibles en raison de défauts, d'opérations de maintenance, de mises à jour qui peuvent ne pas être compatibles avec Votre appareil, de correctifs, etc. Bien que nous mettions tout en œuvre pour éviter de tels incidents, le cas échéant, Vous ne pourrez pas ouvrir ou fermer Vos positions avant l'heure de l'interruption, ce qui pourrait entraîner une perte sur Votre investissement.

5.2 OBLIGATIONS FISCALES

Vos transactions d'investissement peuvent donner lieu à des obligations fiscales dans Votre pays de résidence. Dans certains cas, Vivid NL prélèvera des impôts en Votre nom. Vous devrez peut-être aussi prendre Vous-même des mesures pour déclarer et/ou payer

Vos impôts. Nous ne fournissons aucun conseil fiscal, et Vous assumez l'entière responsabilité de Vos obligations en la matière. L'imposition de Vos plus-values ou de Vos actifs en général peut avoir un impact significatif sur Vos pertes et profits.

5.3 RISQUE LIÉ AUX COÛTS

L'exécution de Vos ordres d'investissement engendre des frais à Votre charge. Il est possible que le rendement des titres achetés ne permette pas de compenser ces coûts.

6. RISQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT DANS DES ACTIONS, ETF (QUI INVESTISSENT DANS DES ACTIONS), WARRANTS/CERTIFICATS ET FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

6.1 RISQUE LIÉ AU MARCHÉ

Des investissements peuvent perdre de la valeur en raison de l'évolution de la situation économique générale. Par exemple, une détérioration de la croissance économique globale d'un pays peut avoir un impact négatif sur la valeur d'une entreprise, et donc sur le cours de ses actions.

6.2 RISQUE LIÉ AU PRIX

Le cours des actions peut fluctuer. L'éventuelle baisse du prix d'une action est principalement influencée par les résultats de la société dans laquelle Vous avez investi et par l'évolution du secteur d'activité de cette dernière.

6.3 RISQUE LIÉ AU CRÉDIT

Une entreprise dans laquelle Vous investissez peut se retrouver dans l'incapacité d'honorer ses obligations de paiement, voire faire faillite. Le cas échéant, la valeur de Vos investissements pourrait devenir nulle.

6.4 RISQUE LIÉ AU TAUX D'INTÉRÊT

La valeur d'investissements peut diminuer lorsque le taux d'intérêt du marché augmente. Une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la consommation et une augmentation des coûts d'intérêt d'une entreprise, ce qui peut peser sur ses bénéfices. Une hausse des taux d'intérêt peut donc avoir un impact négatif sur la valeur des actions, des ETF, des Warrants/Certificats et des fonds du marché monétaire.

6.5 RISQUE LIÉ AUX LIQUIDITÉS

Il est possible que le trading de Vos investissements en bourse soit difficile, voire impossible. Le cas échéant, Vos investissements ne seront pas liquides. Cela signifie que Vous ne parviendrez pas (de façon temporaire) à revendre Vos investissements, ou que cela prendra plus de temps que prévu. Vous ne pourrez donc pas Vous défaire librement de Vos investissements, ou Vous en obtiendrez un prix inférieur en cas de revente.

6.6 RISQUE LIÉ AUX DEVICES

Il existe un risque de change lorsque les investissements sont libellés dans une autre devise que l'euro. Le cas échéant, la baisse du taux de change de cette autre devise par rapport à l'euro aura un impact négatif sur la valeur de Vos investissements dans cette autre devise.

6.7 RISQUE GÉOPOLITIQUE

Les changements politiques ou l'instabilité d'un pays ou d'une région peuvent engendrer un risque. Par exemple, en cas de révolution ou de conflit armé, des actifs peuvent être nationalisés, et la valeur de certains investissements peut diminuer.

6.8 RISQUE LIÉ AU CAPITAL (RISQUE DE PERTE D'INVESTISSEMENT)

Il existe un risque que Vous perdiez 100 % de Vos investissements initiaux en actions, ETF et en Warrants/Certificats en raison de la détérioration de la valeur des sociétés qui ont émis les actions initiales. Bien que cela soit plus rare, il est également possible de perdre vos investissements initiaux dans les Fonds du marché monétaire. Pour les instruments financiers proposés par Vivid NL, Vous pouvez perdre la totalité de Votre investissement initial.

7. RISQUES SPÉCIFIQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT DANS LES ETF

7.1 RISQUE DE PRÊT DE TITRES (RISQUE DE CONTREPARTIE) DANS LE CADRE DES ETF PROPOSÉS

Les fonds cotés en bourse (ETF) qui utilisent une réplique physique sont ceux dont la structure est la plus transparente. Les titres sont en réalité détenus au sein de l'ETF. Toutefois, les ETF physiques peuvent prêter ces titres à des tiers (contrepartie) afin de générer un rendement supplémentaire pour le fonds. Ce système crée un risque, car la contrepartie peut se retrouver dans l'incapacité de restituer les titres.

7.2 ERREUR DE SUIVI

Il s'agit de l'écart entre la performance d'un ETF et celle de son indice de référence sous-jacent. Une erreur de suivi peut être provoquée par différents facteurs, notamment les suivants :

- évolution de la composition de l'indice de référence sous-jacent ou du type d'ETF (par exemple, physique ou synthétique) ;
- défaillance de la stratégie de suivi de l'ETF ;
- impact des frais et coûts ;
- écarts de taux de change entre la devise de base ou de trading de l'ETF et les devises des investissements sous-jacents.

8. RISQUES SPÉCIFIQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT DANS LES WARRANTS/CERTIFICATS

8.1 RISQUES LIÉS À L'EFFET DE LEVIER

Les warrants peuvent Vous offrir une exposition à l'actif sous-jacent pour une fraction de son coût réel. Si cet effet de levier peut amplifier les gains potentiels, il amplifie également les pertes potentielles. Par conséquent, même de petites fluctuations du prix de l'actif sous-jacent peuvent entraîner des variations importantes de la valeur du Warrant.

8.2 DURÉE DE VIE LIMITÉE DES WARRANTS

Les warrants ont une durée de vie prédéterminée, après laquelle ils perdent toute valeur s'ils ne sont pas exercés, et ont une dépréciation temporelle, ce qui signifie qu'ils perdent de la valeur au fur et à mesure que la date d'expiration se rapproche. Vous devez être conscient de cette durée de vie limitée et surveiller attentivement Vos warrants afin d'éviter toute perte de valeur due à l'expiration.

8.3 RISQUE INHÉRENT À L'ÉMETTEUR

Comme tout produit financier, les Warrants sont soumis au risque lié à l'émetteur. Si la société émettrice du Warrant que Vous détenez rencontre des difficultés financières, manque à ses obligations ou devient insolvable, Vous pouvez perdre la totalité de Votre investissement.

8.4 RISQUE DE RÉSILIATION ANTICIPÉE

Dans certaines situations, les Warrants peuvent faire l'objet d'une résiliation anticipée par l'émetteur. Cette résiliation peut avoir lieu en raison d'événements ou de conditions spécifiques énoncés dans les conditions du Warrant. Si votre Warrant est résilié de manière anticipée, bien que Vous puissiez recevoir un règlement en espèces basé sur la valeur intrinsèque du Warrant, il se peut que cela ne compense pas entièrement les pertes potentielles.

8.5 CARACTÈRE SPÉCULATIF DES WARRANTS

Les Warrants sont des instruments d'investissement spéculatifs et peuvent ne pas convenir aux investisseurs prudents ou à ceux qui recherchent un revenu stable.

8.6 ABSENCE DE PARTICIPATION AUX DIVIDENDES

Les détenteurs de Warrants ne reçoivent généralement pas les dividendes versés sur l'action sous-jacente. Alors que les actionnaires reçoivent des dividendes, les détenteurs de Warrants ne bénéficient que de l'appréciation du prix de l'actif sous-jacent, sans bénéficier des revenus potentiels des dividendes.

8.7 DROITS DE VOTE LIMITÉS

Contrairement aux actions, les détenteurs de Warrants n'ont généralement pas de droits de vote dans la société émettrice. Cela signifie que Vous pouvez ne pas être en mesure de participer aux décisions de l'entreprise ou de Vous prononcer sur des questions affectant la direction de l'émetteur, ce qui peut avoir une incidence sur Vos intérêts en matière d'investissement.

8.8 AJUSTEMENT DES CONDITIONS

Les Warrants comprennent souvent des conditions spécifiques qui peuvent changer en raison des actions de l'émetteur, telles que les divisions d'actions, les fusions ou les scissions. Ces modifications peuvent avoir un impact sur la valeur du Warrant et exigent

que Vous restiez vigilant et que Vous Vous adaptiez à ces conditions qui changent de manière imprévisible.

9. RISQUES SPÉCIFIQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT DANS LES FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

9.1 PAS UN DÉPÔT TRADITIONNEL

Un Fonds du marché monétaire monétaire n'est pas un véhicule d'investissement garanti. Un investissement dans des Fonds du marché monétaire est différent d'un investissement dans des dépôts. Par conséquent, le capital investi dans un Fonds du marché monétaire est susceptible aux fluctuations et le risque de perte du montant du capital est à Votre charge si Vous investissez dans des Fonds du marché monétaire.

9.2 RISQUE DE RÉINVESTISSEMENT

Lorsque les titres à court terme des Fonds du marché monétaire arrivent à échéance, le gestionnaire du fonds doit réinvestir le produit de l'investissement. Si les taux d'intérêt ont baissé depuis l'investissement initial, le réinvestissement peut générer des rendements plus faibles que prévu, ce qui pourrait avoir un impact sur le rendement global de Votre investissement.

9.3 RISQUE LIÉ AUX RENDEMENTS

Les Fonds du marché monétaire visent à fournir des rendements stables, mais ceux-ci ne sont pas garantis. Les rendements peuvent fluctuer en raison de l'évolution des taux d'intérêt et des conditions de marché. Il est donc important de noter que les rendements passés ne garantissent pas les rendements futurs.

9.4 RISQUE LIÉ À LA GESTION

Les Fonds d'investissement monétaire sont gérés par un gestionnaire de fonds. Les compétences et les décisions de ce dernier peuvent donc avoir un impact direct sur la performance globale du fonds. Par conséquent, de mauvaises décisions d'investissement ou des changements dans la gestion peuvent avoir un impact direct sur Vos rendements.